



VILLE DE RIGAUD
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES
PROVINCE DE QUEBEC

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ QUE

Lors de la séance ordinaire tenue le 13 août 2018, le conseil a adopté le règlement suivant :

- **Règlement numéro 266-01-2018 concernant la sécurité, la paix et l'ordre numéro 266-2009 - (RMH 460-2018)**

L'objet de ce règlement est d'assurer la sécurité, la paix et l'ordre. Il abroge et remplace le règlement numéro 266-2009.

Ce règlement entrera en vigueur le 30 septembre et est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 106 de la rue Saint-Viateur, durant les heures d'ouverture, ainsi qu'au www.ville.rigaud.qc.ca.

Donné à Rigaud, ce 17 septembre 2018

Hélène Therrien, OMA
Greffière

Hôtel de ville
106, rue Saint-Viateur
Rigaud (Québec)
J0P 1P0

Ateliers
municipaux
391, chemin
J.-René-Gauthier

Caserne de
pompiers
7, rue Jules-A.-
Desjardins

Bibliothèque
102, rue St-Pierre

Téléphone :
450 451-0869
Télécopieur :
450 451-4227